

AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N°13 // SEPTEMBRE-OCTOBRE 2009

GARDE DES SCEAUX

Code de justice pénale des mineurs

Le projet de loi sera finalisé d'ici à l'été 2010.

p. 2

MINEURS AUTEURS D'ABUS SEXUELS

Une expérience drômoise

La réparation pénale pour prévenir la récidive chez les très jeunes mineurs auteurs.

p. 2

DÉCROCHEURS SCOLAIRES

Accueil d'urgence au SHU de Marseille

Près de 200 mineurs PJJ ont été évalués depuis 2005.

p. 3

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Bonne conduite dans le Calvados

Le permis de conduire, sésame pour l'insertion professionnelle.

p. 3

POINTS DE VUE

L'action du Genepi auprès des mineurs placés

Marine GRALL, responsable de groupe bénévole dans le Nord Gilles HAUDIQUET, directeur du SEEPM de Quiévrechain.

p. 7

PORTRAIT

La santé au cœur

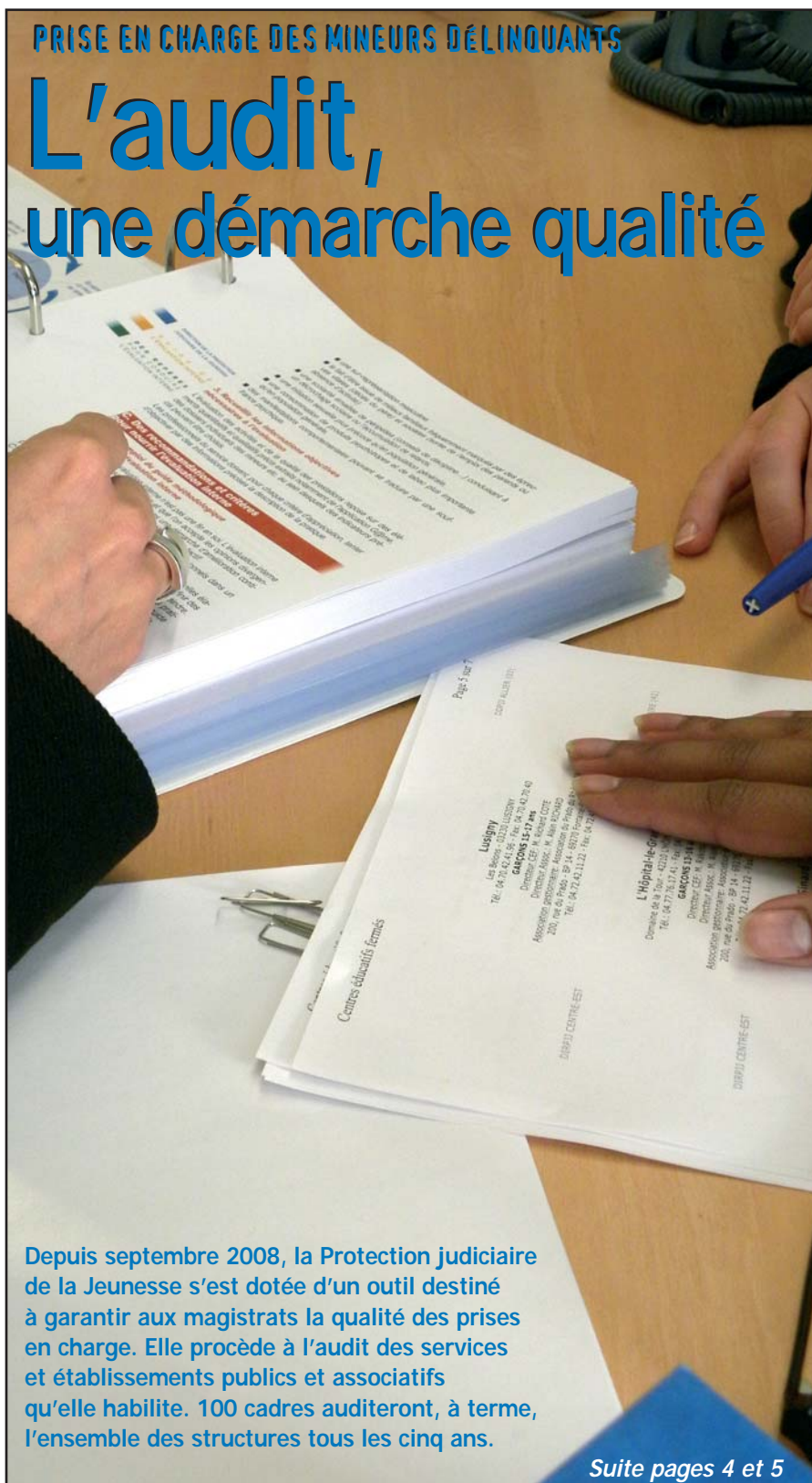
Florian LAVOYER, infirmier PJJ de la Seine-Saint-Denis.

p. 8



PRISE EN CHARGE DES MINEURS DÉLINQUANTS

L'audit, une démarche qualité



Depuis septembre 2008, la Protection judiciaire de la Jeunesse s'est dotée d'un outil destiné à garantir aux magistrats la qualité des prises en charge. Elle procède à l'audit des services et établissements publics et associatifs qu'elle habilite. 100 cadres auditeront, à terme, l'ensemble des structures tous les cinq ans.

Suite pages 4 et 5

À NOTER

17 OCTOBRE

Prix Bulles en Fureur

Plus de 600 mineurs sous mandat judiciaire ont débattu et voté pour désigner les meilleures bandes dessinées parmi une sélection de 6 albums. Organisée depuis 18 ans par la Protection judiciaire de la Jeunesse et la ville de Rennes, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Bulles en Fureur permet de redonner goût à la lecture aux mineurs et de développer leur esprit critique. *Nanami, tome 2 : L'inconnu*, d'Amélie Sarn, Corbeyre, Nauriel, (éd. Dargaud / Cosmos), catégorie ados, et *X Campus : l'heure de Greenwich*, d'Artibani, Medri, Di Salvo, (éd. Panini), catégorie pré-ados sont les lauréats 2009 récompensés le 17 octobre à Rennes.

26 MARS

Remise du prix
Des cinés, la vie !

Une trentaine de services participent chaque année à cet événement



national consacré au septième art. Organisée par la PJJ et Kyméa International, cette opération permet aux mineurs de visionner douze courts métrages, d'en débattre et de voter pour leur préféré. Baptisée *Itinérances*, l'édition 2010 porte sur la recherche d'identité ou comment trouver sa place quand on est hors normes. Le trophée, créé par l'une des structures participantes, sera remis au réalisateur élu, le 26 mars, à la Cinémathèque française à Paris.

CODE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Le projet de loi finalisé
d'ici à l'été 2010

C'EST A l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) de Roubaix, que Michèle Alliot-Marie, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a choisi, le 28 septembre, de prononcer son premier discours sur la justice des mineurs.

Après une visite des locaux, elle a exprimé aux éducateurs et directeurs stagiaires ainsi qu'aux 25 élèves de la classe préparatoire intégrée toute « (sa) reconnaissance, (son) estime et (sa) confiance ». L'ENPJJ formera cette année 343 professionnels destinés à travailler auprès des mineurs délinquants.

Evoquant le futur Code de justice pénale des mineurs, la ministre a annoncé sa volonté « d'aboutir à un pro-



Michèle Alliot-Marie, Jean-Michel Bérard, préfet du Nord, et Philippe-Pierre Cabourdin, DPJJ, le 28 septembre à l'ENPJJ.

jet de loi d'ici à l'été 2010 ». Trois objectifs guideront la réforme de la justice des mineurs : renforcer la lisibilité et l'efficacité des procédures, trouver des réponses adaptées à la réalité de la délinquance des mineurs, associer l'ensemble des acteurs concernés, parmi lesquels les parents et les victimes. Le garde des Sceaux a poursuivi par un déplacement

au Centre éducatif fermé de Liévin qui expérimente, depuis 2008, le renforcement du volet santé mentale dans ses prises en charge.

Un dispositif spécifique qui, selon la ministre, « permet de répondre au mieux à la délinquance des mineurs car il offre une prise en compte globale de chaque jeune, avec un encadrement très fort ». ■

EXPÉRIENCE DRÔMOISE

Réparation pour les très jeunes mineurs auteurs

CHAQUE ANNÉE en France depuis 2006, près de 30 mineurs de moins de 13 ans sont condamnés pour viol. Partant de ce constat de l'augmentation des délits à caractère sexuel par des mineurs pré-pubères, le parquet de Valence a demandé à la direction départementale de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) de la Drôme d'élaborer un protocole pour les mesures de réparation ordonnées à l'encontre de mineurs de moins de 13 ans impliqués dans ce type de procédures (9 en 2006 dans ce département). Objectif poursuivi : prévenir

la récidive et éviter la stigmatisation. Pendant un an, en 2008, la DDPJJ de la Drôme a mené un programme innovant, pour ces mineurs suivis dans les Unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) de Romans et de Montélimar. La mise en œuvre de mesures de réparation a consisté en une prise en charge tripartite (un éducateur, un psychologue et une infirmière formée en sexologie). Sur trois mois, chaque mineur a suivi 3 à 5 séquences, en lien avec le juge des enfants. Un travail a été effectué avec les associations de victimes de Montélimar et

de Valence-Romans et avec la Maison de justice et du droit de Romans-sur-Isère. Des entretiens réguliers avec le mineur, seul et avec sa famille quand cela est possible, permettent d'aborder les thèmes de la sexualité, des interdits et de la loi.

Un bilan avec chaque mineur démontre que la verbalisation permet de briser le silence familial.

Au terme de la mesure de réparation, le procureur ou le juge des enfants ont procédé au classement sans suite pour les plus jeunes. Quelques-uns ont entamé une psychothérapie. ■

DÉCROCHEURS SCOLAIRES

Un accueil d'urgence au SHU de Marseille

VIOLENCES scolaires, absentéisme chronique, désocialisation, un espace d'Accueil d'urgence et d'évaluation rapide (AUER) a été créé, en 2005, au sein de l'Unité éducative d'activités de jour Sylvestre.

Il s'adresse aux moins de 16 ans en décrochage scolaire ou auteurs d'actes violents. A ce jour, près de 300 adolescents ont été accueillis, parmi lesquels deux tiers issus de services de la PJJ.

Dispositif Education nationale / Protection judiciaire de la Jeunesse / Ecole d'application du Service hospitalo-universitaire de Marseille, ce module permet de poser un diagnostic à l'issue d'une

évaluation globale : scolarité, environnement éducatif et social, santé.

L'objectif : conduire le mineur vers un dispositif d'apprentissage, scolaire ou professionnel. L'accueil se fait à la demande des magistrats du siège ou du parquet.

La prise en charge, d'un mois renouvelable une fois, consiste à analyser les difficultés d'apprentissage auxquelles l'adolescent est confronté.

Des entretiens individuels sont menés par un psychologue, un psychiatre, le docteur Boulanger-Marinetti, et l'infirmière départementale PJJ.

Le partenariat (Santé-



Le docteur Boulanger-Marinetti, en entretien individuel.

Education nationale, Conseil général, secteur associatif, PJJ et magistrats) permet d'élaborer, avec la famille et/ou le service qui suit le mineur, une action sur mesure. Le but poursuivi étant de parvenir à une rescolarisation, l'accès à un dispositif d'insertion ou à une orientation médico-sociale. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLEF
516

C'est le montant du budget en millions d'euros qui sera consacré en 2010 à la prise en charge des mineurs délinquants (490,65 pour 2009). La part consacrée à la prise en charge au pénal passe ainsi de 62% en 2009 à 66% pour 2010.

EMISSION

Une éducatrice sur les ondes

Educatrice de la Protection judiciaire de la Jeunesse, œuvrant à la Mission éducative en maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, Cécile Le Gougec a participé à une émission consacrée à la formation en milieu carcéral sur Radio Notre-Dame le 14 septembre. www.radionotredame.net/emission/lebistrotdeLavie

DU 17 AU 22 MAI

38^e Challenge Michelet

400 mineurs sous mandat judiciaire issus de toute la France ont déjà commencé à s'entraîner



pour cette compétition sportive.

Au programme : athlétisme, escalade, natation et sports collectifs. Organisée par la direction inter-régionale (DIR)

Centre-Est, l'édition 2010 se déroulera à Grenoble du 17 au 22 mai. Le Challenge Michelet, endeuillé par la disparition, cet été, de son président Roland Patrzynski, mettra à l'honneur, cette année encore, le respect, la solidarité et le dépassement de soi. 9 équipes aux couleurs des DIR et des délégations européennes invitées se retrouveront autour des valeurs véhiculées par le sport.

DISTINCTION

La DPJJ à l'honneur

LE DIRECTEUR de la PJJ,



© DAVID MENDIBOUR/MATIGNON

Philippe-Pierre Cabourdin, a été décoré de la Légion d'Honneur par François Fillon, le 17 juillet 2009 à Matignon. A cette occasion, le Premier ministre a souligné « les qualités remarquables d'analyse » et le soutien sans faille du DPJJ à son administration. « Vous ne manquez pas une occasion de plaider pour votre direction, tant dans ses attributions d'assistance éducative qu'en matière pénale (...) Réactif, efficace, vous avez accompagné avec conviction la politique du gouvernement relative à la justice des mineurs », a-t-il tenu à le féliciter et, à travers lui, l'ensemble de la direction de la PJJ. ■

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Bonne conduite dans le Calvados

L'UNITÉ éducative d'activités de jour (UEAJ) d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) propose, chaque mois, aux mineurs pris en charge par les services de la PJJ du département une préparation de quatre jours au Brevet de sécurité routière (BSR).

Chaque session, organisée pour quatre mineurs, est encadrée par deux éducateurs-moniteurs d'auto-école. Apprentissage du code de la route, connaissance des facteurs de risque d'accidents, l'objectif consiste à conduire ces usagers ou futurs usagers de la route à adopter un comportement responsable. En complément, des bases en mécanique sont dispensées.

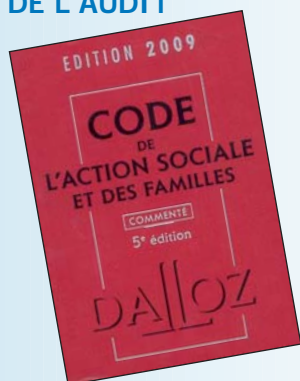
En 5 ans, 150 mineurs ont décroché leur brevet de sécurité routière. En outre, 24



24 mineurs bénéficient d'une formation adaptée au permis B.

mineurs qui ne pouvaient pas s'inscrire dans une auto-école traditionnelle (niveau scolaire faible, manque de moyens financiers, problèmes comportementaux) bénéficient d'une formation continue adaptée, en petits groupes, qui permet de les accompagner jusqu'à l'obtention du permis B, sésame d'insertion professionnelle. La prévention routière est aussi un support pour organiser des mesures de réparation pénale et des stages de citoyenneté. ■

DANS LES TEXTES

LES FONDEMENTS
JURIDIQUES
DE L'AUDIT

La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse est chargée de garantir à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de la prise en charge et de l'aide aux décisions (article 7 du décret n°2008-689 du 9 juillet 2008). Elle peut procéder au contrôle des établissements et services, lieux de vie et d'accueil qui mettent directement en œuvre les mesures judiciaires concernant les mineurs et les jeunes majeurs en matière civile et pénale, sur le fondement de l'article L313-20 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). L'article L 313-13 vient confirmer cette compétence. Service instructeur du préfet pour la délivrance des autorisations et des habilitations, la DPJJ peut procéder aux opérations de contrôle au titre de cette délégation. A la suite du vote de la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" le 21 juillet 2009, cet article va être modifié. Les personnels, placés sous l'autorité du garde des Sceaux, seront désormais directement compétents pour exercer ce contrôle.

Enfin, l'article 3 du décret n°88-42 du 14 janvier 1988, en cours de réécriture à la DPJJ, donne pouvoir aux directeurs inter-régionaux de la Protection judiciaire de la Jeunesse pour procéder à ces contrôles.

PRISE EN CHARGE DES MINEURS DÉLINQUANTS

L'audit, une démarche qua

Depuis septembre 2008, la Protection judiciaire de la Jeunesse s'est dotée d'un outil destiné à la qualité des prises en charge. Elle procède à l'audit des services et établissements publics et 100 cadres auditeront, à terme, l'ensemble des structures tous les cinq ans.

INSCRIT dans le projet stratégique national 2008-2011 (axe 3) de la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), l'audit vise à améliorer l'efficacité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité. L'audit va au-delà du contrôle. Il s'inscrit dans une démarche de progrès et de qualité pour une meilleure prise en charge des mineurs. « Nous avons effectué un travail de pédagogie de trois mois auprès du secteur public et du secteur associatif habilité, des cours d'appel et des conseils généraux qui a contribué à dissiper les craintes », explique le responsable de la section audit à la direction inter-régionale (DIR) Centre Est, Pierre Ferdossian. *L'audit est une plus-value pour la PJJ, une aide pour les services*. Fondé sur le constat issu d'une procédure contradictoire, il donne lieu à des préconisations, suivies de plans d'action et permet de faire ressortir les bonnes pratiques

L'audit en chiffres

CHAQUE année, 20% des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité seront audités, soit environ 300 par an. Chaque structure sera auditée une fois tous les 5 ans. Un binôme d'auditeurs réalise 6 à 7 audits par an. A ce jour, une centaine d'audits ont été réalisés ou sont en voie d'achèvement. ■

pour les diffuser dans l'ensemble de l'institution. Au total, 1 500 structures seront auditées sur cinq ans. Pour ce faire, la DPJJ déploiera progressivement 100 cadres sur ses neuf directions inter-régionales. « Placés sous l'autorité du directeur inter-régional, les auditeurs sont neutres et objectifs », explique Mireille Moguéro, directrice de projet Audit. *Ils travaillent dans une relation de confiance avec les services audités*. Les auditeurs œuvrent en binôme, de la phase de préparation jusqu'à la remise du rapport définitif. Ils procèdent à un contrôle de conformité et d'efficacité de la structure. Ils doivent s'assurer que les dispositions législatives et réglementaires, que les procédures et règles de fonctionnement internes sont bien appliquées. Ils vérifient ensuite que les résultats obtenus sont conformes aux résultats visés.

CAPITALISER ET DIFFUSER

LES BONNES PRATIQUES

Sur proposition du directeur territorial, après avis des chefs de Cour d'appel, le DIR établit, chaque année, la liste des structures qui seront auditées. « Il ne s'agit pas d'auditer systématiquement l'ensemble des points », précise Joël Pisiou, auditeur à la DIR Ile-de-France / Outre-Mer. *Nous intervenons sur lettre de mission du directeur inter-régional, lettre qui définit le périmètre précis de l'audit : personnels, prise en*



© AMÉLIE LE GOUPIL / DIRPJJ SUD

De g. à d., Sylvie Soulan, secrétaire du
Joël Prin, chef de section audi

charge éducative, budget... ». La durée moyenne d'un audit est de six semaines. « Pendant trois semaines, nous collectons les données envoyées par le directeur de la structure, informé au préalable de notre venue, poursuit Joël Pisiou. *Nous travaillons exclusivement sur la base d'éléments justificatifs (projet de service, planning, liste des mineurs accueillis...)* ». Les auditeurs élaborent ensuite les questionnaires d'audit puis la feuille de rendez-vous ainsi que les guides d'entretiens. L'audit sur site se déroule en trois phases : réunion d'ouverture, entretiens et réunion de clôture.

Directeur du service, éducateurs, psychologue, secrétaire, infirmière, maîtresse de maison..., les entretiens individuels et le recueil d'informations sont réalisés par le binôme d'auditeurs. A l'issue, ces derniers rédigent un pré-

Suite de la page 1

abilité

à garantir aux magistrats la
associatifs qu'elle habilite.



Centre éducatif renforcé de Cairn (65),
t, et Lionel Laganier, auditeur.

rapport qui recense les constats, les points forts, les points d'amélioration, puis les préconisations. Transmis au directeur des politiques éducatives et de l'audit pour validation, il est ensuite envoyé au directeur de la structure pour procédure contradictoire et observations le cas échéant. Le rapport final est alors transmis au DIR. « Mon établissement a fait l'objet d'un audit-école en janvier 2009 sur le thème du placement immédiat, témoigne Patrick Joulain, directeur de l'Etablissement de placement éducatif de Saint-Etienne (Loire). J'y ai vu l'intérêt d'un regard extérieur et distancié sur nos fonctions, nos procédures de travail et l'efficacité de nos outils pour aboutir à des améliorations. Je me suis d'ailleurs immédiatement saisi des recommandations qui m'ont été faites ». La mise en œuvre du plan d'action est placée sous

la responsabilité du directeur territorial. Les éléments positifs identifiés sur chaque site audité sont capitalisés pour en faire bénéficier d'autres structures du territoire ou pour alimenter la réflexion nationale.

MAGISTRATS ET DÉPARTEMENTS SONT ASSOCIÉS

Pour une meilleure articulation avec les acteurs locaux, les audits peuvent être menés conjointement avec les Conseils généraux (CG) pour les structures conjointement habilitées par les CG et la PJJ. La participation des CG aux audits permet un partage des expériences et des questionnements rencontrés par les professionnels des deux institutions. A ce jour, sept conventions locales PJJ/CG ont été signées. Plus d'une dizaine d'autres devraient être conclues en fin d'année. Sept personnels de Conseils généraux ont intégré la troisième promotion des auditeurs qui se déroulera jusqu'en décembre 2009. Le programme de formation prévoit, par ailleurs, l'intervention d'un cadre d'un Conseil général.

Enfin, pour une meilleure coordination, capitalisation et évaluation des pratiques éducatives, la DPJJ dispose,

depuis le 1^{er} septembre 2009, d'une mission "Audit central et Évaluation des politiques éducatives". Elle sera composée, à terme, de professionnels d'horizons divers (Etat, secteur associatif, collectivités territoriales...). Cette mission est notamment chargée de réaliser la synthèse des audits territoriaux et d'établir des référentiels d'audit.

Grâce à ce processus global, la DPJJ pourra offrir aux juridictions une meilleure visibilité de ses dispositifs. Les résultats de l'audit, fondés sur des éléments objectifs, permettront de créer une précieuse base de données. Informés au plus près de la réalité de chaque structure, les magistrats pourront décider de la prise en charge ou du placement le plus adéquat dans l'intérêt du mineur.

« L'audit doit être vécu comme une aide pour les personnels de la PJJ, conclut Danielle Antony, vice-présidente du TGI de Clermont-Ferrand. Pour les magistrats, c'est un outil supplémentaire par rapport aux visites annuelles que nous effectuons dans chaque établissement et service de la juridiction. L'audit par la PJJ apporte une lecture autre que la nôtre. Il permettra la valorisation des initiatives ». ■

La formation des auditeurs

RECRUTÉS sur la base du volontariat parmi les directeurs, les professeurs techniques, les chefs de service éducatif..., les auditeurs suivent, à l'ENPJJ, une formation de 3 mois en alternance pendant laquelle ils réalisent un audit-école de deux jours sur site, avec un formateur. Fin 2009, 63 auditeurs

seront opérationnels. L'objectif : former 100 auditeurs d'ici à 2011. Par ailleurs, sept personnels de Conseils généraux ont intégré le 22 septembre la 3^e promotion des auditeurs. Des audits-écoles conjoints seront réalisés par des binômes PJJ/CG instituant ainsi des habitudes de travail partagées. ■

VU D'EUROPE

L'ÉVALUATION BRITANNIQUE

Le Youth Justice Board (YJB) est un organisme public non gouvernemental situé à Londres.

Financé par le ministère de la Justice et le département des

Enfants et de la Famille, il supervise la performance et l'efficacité de tous les services de la justice des mineurs en

Angleterre et au Pays de Galles.

Positionné comme un "service national d'audit", il ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte. Il n'a qu'un rôle de guide des services dans leur pratique.

Le YJB est responsable de l'efficacité et du "rendement" du système de justice pour les jeunes. A ce titre, il contrôle ou

fait contrôler tous les établissements et dispose d'indicateurs précis qui lui

confèrent un poids considérable dans les décisions politiques. Il

veille au respect des objectifs qu'il a déterminés et apporte aide et conseil pour leur

réalisation. Il s'assure également

du respect des normes nationales et des indicateurs de

performance, de l'évaluation et de l'amélioration de la pratique (prévention de la récidive...)

ainsi que du respect du cadre "d'assurance-qualité" existant pour tous les services.

A partir des éléments recueillis dans les tableaux de bord

renseignés par les structures, le Youth Justice Board crée une

base de données des pratiques novatrices. L'influence de cet

organisme sur les instances et les décisions politiques est donc

très importante. Le YJB est, par ailleurs, chargé de développer la

recherche sur ce qui fonctionne pour prévenir et réduire la

criminalité juvénile. Il publie les résultats de manière large

auprès des gestionnaires et praticiens.

À NOTER

INSERTION

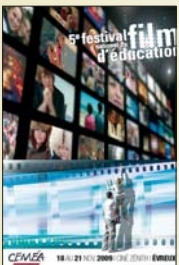
Le Genepi s'engage



© LAURENCE GAVÉ / DPJUSCOPRE

Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, et Chirine Heydari, présidente du Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Genepi), ont signé une convention le 10 septembre 2009. Soutien scolaire, activités culturelles ou sportives, 80 étudiants bénévoles s'investissent chaque semaine auprès de 75 mineurs détenus. La convention permettra d'étendre leur intervention en quartiers des mineurs et en maisons d'arrêt pour femmes pour les jeunes filles incarcérées. Une action dans les Etablissements pénitentiaires pour mineurs de Meyzieu et d'Orvault est envisagée pour 2010. (cf. *ci-contre*)

DU 18 AU 21 NOVEMBRE
Festival
du film d'éducation



Organisé chaque année à Evreux, ce festival national, créé en 2005, offre à un large public l'accès à des œuvres sur l'éducation, l'enfance et la jeunesse. Des rencontres et des débats sont organisés sous forme de tables rondes, animées par des professionnels de l'éducation. Thème retenu pour 2009 : Education et mixités. Programme sur www.festivalfilmeduc.net

L'ACTION DU GENEPI AUPRÈS DES MINEURS PLACÉS

« J'essaie de susciter l'intérêt chez les mineurs »

Marine GRALL, bénévole, responsable de groupe dans le Nord

POUR LES MINEURS, nous proposons un soutien scolaire. Mais nous organisons surtout des activités socio-culturelles (ciné-débats, revue de presse, pratiques artistiques). Quelle que soit l'activité, nous nous fixons des objectifs : progression des résultats scolaires mais aussi réussir à apprendre à ces mineurs à s'écouter, réfléchir, argumenter. Depuis trois ans, j'interviens deux heures chaque semaine dans des foyers de la Protection judiciaire de la Jeunesse de la métropole lilloise et à l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Quiévrechain (Nord). L'approche y est différente. En EPM, les mineurs



© D.R.

sont très cadrés, en foyer il est plus difficile de les mobiliser. Le soutien des équipes éducatives est alors primordial pour obtenir leur participation. Les éducateurs comme les mineurs nous réservent un bon accueil. Nous ne nous prétendons pas

éducateurs. Nous restons dans notre rôle d'étudiants bénévoles qui apportent une aide extérieure à un instant T. Par le biais de réunions régulières, les personnels sont associés systématiquement à notre projet au sein de leur établissement.

Etudiante en 4^e année de psychologie, j'ai toujours été touchée par l'incarcération d'une personne, a fortiori celle d'un mineur. Un jour à la fac, je suis tombée sur une affiche du Genepi sur laquelle on pouvait lire : « Des étudiants agissent pour changer la prison » et j'ai postulé. Je suis satisfaite quand je parviens à susciter un intérêt chez les mineurs et quand je sais que je suis attendue. ■

« L'engagement doit être réciproque »

Gilles HAUDIQUET, directeur du SEEPM de Quiévrechain

LE GENEPI intervient depuis septembre 2007 à l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain (Nord). A chaque rentrée, nous accueillons la déléguée régionale et les nouveaux bénévoles qui nous exposent leur projet pour l'année. Nous leur présentons la détention, un univers qu'ils ne connaissent pas pour la plupart. Les Génépistes sont extérieurs et indifférents aux dossiers pénaux. En cela, ils peuvent offrir aux mineurs une relation humaine autre que celle qu'ils peuvent développer avec les personnels de l'EPM. Les ateliers qu'ils animent constituent un espace de liberté pour les détenus, une aide à mieux vivre la déten-

tion. Ils ont une fonction apaisante. La participation à ces ateliers est fondée sur le volontariat et l'engagement. Chaque année, six étudiants s'impliquent chaque semaine à l'EPM. Les éducateurs réalisent tout un travail préparatoire pour faire comprendre aux mineurs que la même assiduité est attendue de leur part. L'engagement doit être réciproque. Par ce biais, les mineurs détenus retrouvent un espace de décision dans le milieu contraint de l'EPM. Décider de s'inscrire à un atelier et s'engager à y participer sont des éléments essentiels sur lesquels l'équipe éducative peut s'appuyer pour préparer leur sortie. Les "Génépistes" peuvent



© D.R.

me rencontrer à tout moment en cas de difficultés rencontrées ou pour échanger tout simplement. Ils sont également un regard extérieur précieux et nous apportent bien souvent un éclairage enrichissant sur tel ou tel mineur détenu. ■

SUD PRÉPARATION À L'EMBAUCHE

Le Service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavarut vient de reconduire un dispositif d'insertion professionnelle, mis en place avec la Mission locale de Castres en septembre 2008. Rédaction de CV et de lettres de motivation, recherche d'emploi, préparation aux entretiens, une centaine de mineurs détenus a déjà bénéficié de cet atelier. L'objectif : mettre à profit le temps de l'incarcération pour préparer leur insertion, notamment professionnelle.

GRAND-OUEST RETOUR AU DROIT COMMUN



22 mesures d'activité de jour ont été prononcées à ce jour par les magistrats du Morbihan. Ces décisions ont été essentiellement rendues dans un cadre présentiel pour une durée moyenne de six mois. Le bilan est positif puisque les mineurs ayant exécuté leur mesure ont tous réintégré un dispositif de droit commun. Parmi eux, deux sont en contrat d'apprentissage et deux autres ont obtenu leur certificat de formation générale.

SUD-OUEST CHEMIN ÉDUCATIF

Trois mineurs du Service territorial éducatif de milieu ouvert de Poitiers et deux mineurs du Centre éducatif fermé du Vigeant ont débuté le débroussaillage d'un che-

min communal. Cette opération de sensibilisation écocitoyenne est menée en partenariat avec l'association Kolima, impliquée dans la sauvegarde de l'environnement. Encadrés par un éducateur et un professeur technique, ils défricheront, une journée par semaine jusqu'à la fin de cette année, 5 km de sentier pour le rendre à nouveau praticable par les randonneurs.

CENTRE SUR LES BANCs DE L'ÉCOLE

Huit mineurs ont effectué, le 19 octobre, leur rentrée à la classe relais de l'Unité éducative d'activités de jour La Source d'Orléans. Ouverte depuis 2003, cette classe est encadrée par une éducatrice de la Protection judiciaire de la Jeunesse et des enseignants. Sur 23 mineurs accueillis en 2008-2009, un seul demeure déscolarisé, 5 élèves ont changé de collège et 17 ont réintégré leur établissement d'origine. L'un d'entre eux a même été embauché en contrat d'apprentissage.

ILE-DE-FRANCE LA VIOLENCE K.O.

Depuis la rentrée scolaire, l'Etablissement de placement éducatif (EPE) d'Asnières poursuit son atelier de boxe éducative. Encadrée depuis un an par un éducateur diplômé d'Etat, cette activité réunit 2 ou 3 mineurs pris en charge à l'EPE trois fois par semaine. Particularité de l'activité : la recherche du KO et les coups violents sont pros- crits. L'objectif : maîtriser sa violence et respecter l'autre, en usant de ses qualités techniques et tactiques plutôt que de sa force.

GRAND-EST VENDANGES CHAMPENOISES

Comme chaque année à partir de la mi-septembre, les mineurs placés à l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) d'Épernay (Marne), ont participé, avec leurs éducateurs, aux vendanges. Ils ont récolté 2 300 kilos de raisin sur les vignes que la ville d'Épernay met à disposition de l'EPEI. Livrés à la coopérative de Chavot, ils finiront en champagne estampillé "Cuvée du foyer d'action éducative". Les mineurs de l'atelier "Viti-vini" ont la possibilité de se former aux métiers de la vigne. Chaque année, deux à trois mineurs obtiennent une qualification et trouvent un emploi chez les viticulteurs environnants. L'EPEI a produit plus de 150 bouteilles de champagne depuis septembre 2009.



© EMILIE NICOLLE-MENRATH / DIRPJJ GRAND-EST

GRAND-NORD MINEUR SOUS CONTRAT

L'Unité éducative d'activités de jour de Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais) a montré un exemple de réussite d'insertion suite à une Mesure d'activité de jour (MAJ). Un mineur, déscolarisé depuis 2 ans, suivi par l'UEAJ pour une MAJ de 6 mois, a bénéficié d'un bilan scolaire, professionnel et de santé. Une remise à niveau scolaire et un accès à la technique de recherche d'emploi lui ont permis de décrocher un stage en boucherie. A la rentrée, il a signé un contrat d'apprentissage avec son employeur et suit les cours du Centre de formation des apprentis d'Arras.

CENTRE-EST LE SEEPM FAIT SON CINÉMA

Cinq jeunes détenus à l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Meyzieu (Rhône) ont imaginé et écrit les scénarii de cinq courts métrages sur le thème de la rencontre. Le montage s'est achevé le 15 octobre. Ce tra-

vail a été encadré par Canopée formation, une association engagée dans les actions d'insertion, de culture et de citoyenneté, avec le service éducatif de l'EPM. Les mineurs ont découvert les coulisses du tournage qui s'est déroulé au sein même de l'EPM. Les films seront diffusés dans les prochains mois, notamment auprès des habitants de Meyzieu.

SUD-EST GOÛTER L'EXCELLENCE

Dans le cadre de la semaine du goût, du 12 au 16 octobre, cinq mineurs du module restauration de l'Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) d'Antibes se sont rendus dans les structures d'hébergements des Alpes-Maritimes. Encadrés par un professeur technique contractuel, ex-cuisinier au Martinez, palace de la Croisette, ils ont fait découvrir de nouveaux saveurs aux mineurs placés. Quelques jours après, les jeunes ont pris le temps de remercier les cuisiniers en herbe venus éveiller leurs papilles. ■

FLORIAN LAVOYER, INFIRMIER DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

La santé à cœur

Florian Lavoier est la preuve que la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est riche de parcours très divers. Après avoir exercé en psychiatrie, il a choisi de rejoindre la PJJ il y a 2 ans. Cet infirmier appartient à un corps qui augmentera de façon sensible dans les années à venir.

PRENDRE soin des autres, pour certains, c'est une vocation. C'est le cas de Florian. Originaire de Neuchâtel (Suisse), il intègre, à 20 ans, une école d'infirmiers à La Chaux-de-Fonds. Sa formation, axée sur la psychiatrie, durera quatre ans. Dans le même temps, il travaille de nuit comme aide-soignant au sein d'une équipe éducative de l'hôpital psychiatrique de Perreux. Son diplôme en poche, il est embauché. Pendant trois ans, il partage son temps entre le service d'admissions et de crise et celui qui traite les dépendances.

En 2006, une rencontre le conduit à quitter son Helvétie natale pour Paris. Une amie, professeur technique à la PJJ, lui parle du poste d'infirmier à la direction départementale de Seine-Saint-Denis. « J'y ai vu l'opportunité de développer un esprit créatif et un travail de réseau. Je n'ai pas hésité une seule seconde ! ». Aujourd'hui contractuel, Florian intervient sur tous les services du département : milieu ouvert, hébergement, insertion. Il rencontre une centaine de mineurs par

an, au cours d'entretiens permettant de repérer leurs besoins spécifiques de santé, mais en touche largement plus par les actions qu'il mène tout au long de l'année (actions d'éducation à la santé, sessions de formation aux premiers secours). Sexualité, conduites à risque, addictions, mal-être, connaissance du système de santé, accès aux droits, nombreux sont les thèmes qu'il aborde avec les mineurs et les équipes éducatives. « Je suis un appui, un élément facilitant. Je leur apporte ma connaissance du réseau pour la meilleure orientation possible du mineur ».

L'infirmier est également conseiller technique pour la conduite de la politique de santé publique sur le département. « Je ne connaissais pas la Seine-Saint-Denis. J'y ai découvert un réel dynamisme associatif et institutionnel, essentiel pour atteindre notre objectif à tous : le maintien ou la réinscription des mineurs sous mandat judiciaire dans le droit commun ». Pour ce faire, Florian s'appuie sur les profes-



© DPJUSCORE / LAURENCE CAVÉ

« Orienter au mieux les mineurs »

sionnels de la PJJ et sur tous les partenaires locaux. « Cette mutualisation des compétences est notamment possible par le biais de la commission départementale santé. Elle réunit toutes les six semaines un représentant de chaque service PJJ et nos partenaires locaux tels que la Maison départementale des personnes handicapées, des associations et les maisons des adolescents ». L'infirmier départemental de Seine-Saint-Denis

se réjouit de la participation de plus en plus active des éducateurs et des psychologues au sein de cette instance. « Informés des actions de santé sur le territoire, ils sont de précieux relais auprès des équipes ». Pour Florian, cette diversité des interlocuteurs est une richesse qui requiert souplesse et imagination. « Pour ces raisons, c'est le travail le plus difficile mais aussi le plus enthousiasmant que j'ai eu à accomplir jusqu'ici ! ». ■

